Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2015-20 en date du 14/04/2015 concernant l'affectation du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2014 au budget principal 2015 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 Avril 2015, à 19H00, suivant convocation en date du 10 Avril 2015, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

M. BABAUDOU Pascal a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	2	13	15	15	0

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALAMARGOT Sylvie, ARMAND Thierry, BABAUDOU Pascal, BERGER Thierry, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUCHEZ Michel, GILLES Dominique, HARGE Andrée, JACQUET Michel, LEBLOIS Jean-Claude, CASTANET Christine

Représentés : MM. LATOUR Christelle (procuration à DUBREUIL Marc), DUFOUR Aurore (procuration à ALAMARGOT Sylvie).

Le Conseil Municipal :
Considérant le compte administratif 2014 du budget principal approuvé par délibération du 24 Février 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants et à l'unanimité :

POUR MEMOIRE :	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	126421,65
Excédent d'investissement antérieur reporté	44803,94
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014	
Solde d'exécution de l'exercice	-56358,20
Solde d'exécution cumulé	-11554,26
RESTE A REALISER AU 31/12/2014	
Dépenses d'investissement	41593,15
Recettes d'investissement	17572,35
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2014	
Rappel du solde d'exécution cumulé	-11554,26
Rappel du solde des restes à réaliser	-24020,80
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-35575,06
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN TOTALITE	-35575,06
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	21342,36
Résultat antérieur	126421,65
TOTAL A AFFECTER	147764,01

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **17 avril 2015** et transmise à la Préfecture.

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2015)	35575,06
2) Reste de fonctionnement à reporter au BP 2015 ligne 002 (reporte à nouveau créditeur)	112188,95

A La Geneytouse, le 14 Avril 2015
Le Maire,

MAIRIE DE LA GENEYTOUSE 87 HTE-VIENNE

Alain FAUCHER

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 17 AVR. 2015

Délibération certifiée exécutoire, affichée le **17 avril 2015** et transmise à la Préfecture.